

# Mémoire

Construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV  
et de la ligne d'alimentation à 315 kV

Saint-Augustin-de-Desmaures 6211-09-014

## Projet du Poste Anne-Hébert

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 24 février 2009

Ce mémoire est présenté conjointement par des citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures (ci-après « nous »), propriétaire de terrains sur lesquels est projeté la ligne haute tension d'Hydro-Québec.

### Auteurs du présent mémoire (par ordre alphabétique) :

- Pierre Collin
- Guillaume Couture
- Daniel Marois
- Jean-Marie Meunier

(Voir Coordonnées complètes des auteurs en annexe A et plan de ligne projeté en Annexe B)

### Nous sommes propriétaires des lots suivants à Saint-Augustin :

# 3 055 512	# 3 057 193
# 3 055 513	# 3 057 194
# 3 056 241	# 3 057 195
# 3 057 244	# 3 057 768
# 3 057 230	

### Pourquoi sommes-nous intéressé par ce projet ?

- Nous sommes citoyens de Saint-Augustin ET propriétaire de terrains sur lesquels est projeté environ 1,5km de ligne haute tension d'Hydro-Québec. Les terrains ont une superficie approximative de 12 millions de pied carré et sont situés à l'Ouest du boulevard Fossambault (en face du poste projeté), au Sud de l'autoroute 40 et au Nord de la route 138, en plein cœur de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures. Par conséquent, nous faisons partie des personnes affectées par le tracé de ligne haute tension d'Hydro-Québec.
- La ligne haute tension d'Hydro-Québec traverse directement sur nos terrains identifiés comme une zone d'expansion urbaine par la Ville de Saint-Augustin. Il ne reste actuellement qu'une trentaine de terrains à vendre sur le territoire. La Ville dispose présentement d'un potentiel variant entre 1 500 et 2 500 maisons unifamiliales et d'un potentiel d'environ 1 000 portes multi-résidentiel sur son territoire. Le tracé actuel d'Hydro-Québec traverse donc un secteur que nous avons identifié en tant que promoteur, en collaboration avec la Ville de Saint-Augustin, comme étant une zone d'expansion urbaine pour Saint-Augustin. Ce secteur a également été identifié et appuyé comme zone d'expansion urbaine par le Syndicat de l'UPA Local. Nous travaillons donc depuis un peu plus de 2 ans avec nos partenaires pour développer ce secteur nord qui permettra de consolider le développement du centre-ville et rentabiliser les infrastructures de la Ville de Saint-Augustin.
- Cette zone située au Nord de la route 138 et à l'Ouest du boulevard Fossambault devrait représenter une zone d'expansion urbaine dans le nouveau schéma d'aménagement à redéfinir. Des démarches sont en cours présentement auprès des différents paliers de gouvernement pour faire avancer ce dossier rapidement puisque nous avons l'intention de procéder au développement des lots susmentionnés à des fins commerciales et résidentielles de moyennes et hautes densités dès l'obtention des autorisations car il ne reste actuellement qu'une trentaine de terrain à vendre sur le territoire, alors que la moyenne de permis annuellement émis par la Ville est de cent vingt (120) pour des constructions neuves.

- Le tracé actuel d'Hydro-Québec a donc un impact majeur sur nos propriétés puisqu'il traverse nos terrains sur toute la largeur d'Est en Ouest causant ainsi un morcellement de nos propriétés au milieu du développement résidentiel et commercial projeté pour 2010.
- À la demande de la Ville, nous avons présenté une demande officielle écrite à l'automne 2007 pour le projet commercial sur Fossambault. Cette demande a été acceptée et appuyé par le maire et les conseillers municipaux. Nous avons également présenté une demande pour le projet résidentiel en 2003 qui a été accepté par la Ville et appuyé par le Syndicat de l'UPA Local à condition que le projet résidentiel de la Terre Couture au Sud de la route 138 soit complété. Ce développement prendra fin au printemps 2009.
- Tel que discuté avec la direction de la Ville de Saint-Augustin depuis 2006, nous sommes également convaincus, en tant que promoteur, que la croissance de la Ville de St-Augustin repose sur le développement des terres contigus à la route de Fossambault, ce secteur étant facilement accessible via l'autoroute 40. Nous savons que les lots ci-haut mentionnés sont actuellement situés dans une zone agricole. Nous travaillons depuis plusieurs mois en collaboration avec nos partenaires, dont la Ville de Saint-Augustin, pour procéder à une demande d'exclusion des terrains de la zone agricole permanente provinciale dès ce printemps.
- C'est ainsi que les sociétés «PGC Immobilier » et « Société en Commandite Ferme Meunier et Frères » ont convenu dans un contrat d'exercer ensemble les activités de mise en place des infrastructures et génie civil et tous les ouvrages nécessaires au développement en vue d'un usage résidentiel et commercial au développement du « Faubourg Fossambault »
- Nous avons rencontrés les représentants d'Hydro-Québec à plusieurs reprises depuis le printemps 2007 pour discuter des impacts de la ligne haute tension sur le projet résidentiel et commercial qui a été élaboré, mais notre opinion n'a pas été entièrement considérée. La dernière rencontre remonte au 10 février 2009.

#### **Impacts économiques**

- Le tracé de ligne haute tension actuel traverse le secteur d'expansion sur environ 315 000 pi<sup>2</sup>.
  - *Impact à la baisse de 3 800 000\$ sur les ventes pour le promoteur;*
  - *Impact à la baisse de près de 200 000\$ sur les revenus de taxes annuelles pour la Ville de Saint-Augustin.*
- La ligne haute tension provoquerait des champs magnétiques à l'intérieur du projet résidentiel ce qui inquiète une majeure partie de la population.
  - *Impact à la baisse d'environ 10% de la valeur des propriétés;*
  - *Impact à la baisse sur les revenus de taxes pour la Ville de Saint-Augustin.*

#### **En somme :**

1. Le tracé n'est pas optimal d'un point de vue économique pour Hydro-Québec. Les coûts de réalisation pour Hydro-Québec sont très élevés. Le tracé proposé n'étant pas le plus court.
2. Le tracé n'est pas optimal d'un point de vue économique pour la Ville de Saint-Augustin à cause de la perte de valeur des propriétés causant directement une diminution des taxes;
3. Le tracé n'est pas optimal d'un point de vue économique pour le promoteur à cause de la perte de valeur des terrains.

## **En quoi le projet influence-t-il l'environnement et la qualité de vie?**

Le tracé actuel est négatif pour le projet de développement pour les raisons suivantes :

- Le tracé proposé par Hydro-Québec traverse en plein cœur d'un secteur résidentiel projeté;  
*Solution proposée : Déplacé le tracé en arrière du secteur commercial projeté le long de Fossambault de manière à utiliser le terrain sous la ligne pour du stationnement, des rues et une piste cyclable pour ainsi éviter de placer des lignes haute tension dans un secteur résidentiel. Le tracé que nous proposons à l'Annexe B permet la minimisation de l'impact sur l'environnement.*  
(Voir projet de plan de lotissement en Annexe B)
- Le tracé actuel proposé par Hydro-Québec amène un impact visuel permanent dans un secteur résidentiel.  
*Solution proposée : Déplacé le tracé en arrière du commercial projeté le long de Fossambault de manière à plutôt créer un impact visuel temporaire restreint sur la circulation automobile.*
- Le tracé actuel proposé par Hydro-Québec provoque un déboisement complet ou une coupe à blanc pour le tracé.  
*Solution proposée : Possibilité de faire cohabiter le tracé avec le secteur commercial.*
- Le tracé proposé par Hydro-Québec va causer un bruit aux abords du projet résidentiel à cause des vibrations et tensions sur les lignes perçues à une bonne distance, affectant ainsi la tranquillité du secteur résidentiel.  
*Solution proposée : Déplacé le tracé en arrière du commercial projeté le long de Fossambault.*

### **Autres éléments :**

- Le poste de transformation est situé dans le bassin versant du ruisseau Charland. S'agit-il d'une Négligence ou d'une volonté de la part d'Hydro-Québec et de la municipalité?
- L'emplacement de la station est situé dans une zone humide. Cette situation est connue d'Hydro-Québec, mais ne semble pas les préoccuper!

## **L'option proposée par Hydro-Québec est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu?**

- Le projet actuel traverse en plein centre d'une zone d'expansion urbaine à vocation résidentiel.
  - Impacts négatifs sur le secteur :
    - Pollution visuelle dans un secteur résidentiel projeté;
    - Implantation de poteaux au centre du secteur résidentiel projeté;
    - Champs magnétique dans un secteur résidentiel projeté;
    - Poste Anne-Hébert construit dans un milieu humide;
    - Le tracé actuel va créer une piste de vitesse pour motoneige à l'intérieur du secteur résidentiel projeté;
    - Le tracé actuel va autoriser la mise en place d'une piste cyclable en majeure partie dans une zone humide.

Il est aussi à noter qu'il y a des incohérences entre le tracé de ligne actuellement projeté et certains critères d'élaboration des tracés de ligne d'Hydro-Québec.

1. *Éviter le morcellement des propriétés*

Le tracé actuel de la ligne d'alimentation produit un morcellement en plein centre d'une propriété zoné agricole et isole la terre à bois de la famille Couture et Meunier.

2. *Impact sur le paysage*

Le tracé actuel de la ligne traverse en plein centre des terres sur une largeur de 60,0 mètres. Ce qui aura un impact désastreux sur le paysage depuis la route principale 138.

3. *Profiter des boisés pour atténuer l'impact visuel*

Le tracé de la ligne d'alimentation d'Hydro-Québec traverse en plein centre d'une terre agricole d'Ouest en Est et ne peut donc profiter du boisé afin d'atténuer l'impact visuel le long de la route Fossambault *(et nord au sud)*

**Selon nous, quels éléments de ce projet devraient être modifiés? Et comment?**

Nous demandons à Hydro-Québec de modifier le tracé de la ligne d'alimentation pour respecter leurs propres critères d'élaboration des tracés de ligne d'Hydro-Québec et de favoriser, par la même occasion, l'acceptation du poste Anne-Hébert par les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures.

(Voir plan de lotissement de la zone d'expansion et ligne d'Hydro-Québec proposé en Annexe B)

- Déplacer le tracé pour faire monter la ligne entre les lots #3 055 512 et #3 057 244 le long de Fossambault;
- Localiser la ligne le long de Fossambault dans une zone commercial pour affecter au minimum le secteur résidentiel;
- Le tracé que nous proposons permet de mieux gérer l'expansion urbaine prévue et permettra d'une part l'aménagement de la piste cyclable souhaité par tous à proximité des services;
- Utiliser des poteaux tubulaires pour limiter la pollution visuelle;
- Limiter l'emprise des poteaux pour permettre le stationnement dans la zone commerciale à l'intérieur de la servitude;
- Installer une clôture dans la servitude pour protéger la zone résidentielle et contrôler l'accès des enfants à la zone commerciale.

**Les représentants d'Hydro-Québec devraient porter une attention particulière aux suggestions ci-dessous pour l'élaboration du futur tracé de ligne haute tension :**


- ✓ Régler le problème de chevauchement des poteaux dans l'emprise du ruisseau Charland;
- ✓ Choisir la meilleure solution pour ne pas doubler la longueur du réseau requis et réaliser des économies;
- ✓ De ne pas déboiser le parcours pour respecter la religion de l'aspect visuel;
- ✓ Analyser la possibilité de l'enfouissement pour la traverse de l'autoroute 40;
- ✓ Possibilité d'obtenir une participation de la Capitale Nationale qui est très préoccupé par l'aspect visuel du tracé.

°Selon-nous, ce projet devrait-il être autorisé?

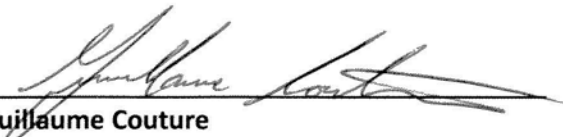
- Nous ne sommes pas en désaccord pour la réalisation du poste Anne-Hébert. **Toutefois, le tracé actuel proposé par Hydro-Québec ne répond pas à nos attentes et n'est donc pas acceptable, puisqu'il n'est pas optimal d'un point de vue environnemental et économique.**

**Remerciements**

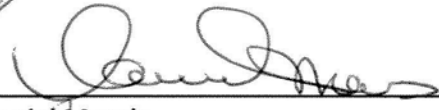
Suite à notre perception de négligence des représentants d'Hydro-Québec vis-à-vis le projet d'expansion urbaine pour la Ville de Saint-Augustin, nous tenons à remercier la Ministre, Madame Nathalie Normandeau d'avoir soumis le projet au BAPE, car ainsi nous sommes en mesure, via le processus d'audience publique, d'exprimer notre opinion qui, nous l'espérons, sera considéré dans la décision qui sera rendue.

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Collin

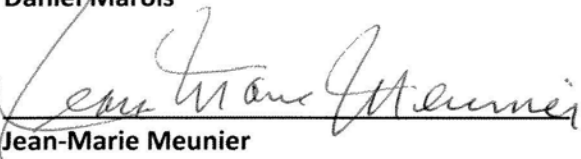
18/02/09  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Guillaume Couture

18/02/09  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Daniel Marois

18/02/09.  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Meunier

18/02/09  
Date